



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/36/Corr.1
1^{er} décembre 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-septième réunion
Montréal, 1-5 décembre 2025
Point 9 d) de l'ordre du jour provisoire¹

Rectificatif

PROPOSITION DE PROJET : ARGENTINE

Contrôle des émissions de HFC-23 générées lors de la production de HCFC-22 chez Frío Industrias Argentinas (deuxième et troisième tranches)

Le présent document est émis afin de :

- **Remplacer**, dans le tableau VI) de la fiche d'évaluation du projet à la page 15, à la ligne intitulée Total des fonds recommandés pour approbation lors de cette réunion (\$US), les deux occurrences de « 125 514 » **par** « 96 775 » **et** « 8 786 » **par** « 6 774 »
- **Remplacer**, à la dernière phrase de l'alinéa 67, « 41 809 \$US » **par** « 90 897 \$US »
- **Remplacer** la dernière phrase de l'alinéa 68 **par** : « En conséquence, et en fonction de la production vérifiée de HCFC-22 en 2022, 2023 et 2024 et du taux historique de production de sous-produits de 3,24 %, et en tenant compte des 17,31 tonnes métriques de HFC-23 en tant que sous-produit qui n'avaient pas été détruites mais qui avaient été rejetées dans l'atmosphère en 2022 et des 10,01 tm de HFC-23 produites en 2024 et stockées dans le réservoir cryogénique en vue de leur destruction ultérieure, le financement admissible pour les deuxième et troisième tranches combinées s'élève à 96 775 \$US, plus les frais d'appui d'agence d'un montant de 6 774 \$US pour l'ONUDI »
- **Remplacer**, à l'alinéa 74 b), « d'un montant de 125 514 \$US, plus les frais d'appui d'agence de 8 786 \$US pour l'ONUDI » **par** « d'un montant de 96 775 \$US, plus les frais d'appui d'agence de 6 774 \$ US pour l'ONUDI »

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/97/1